Etude accès à l'hébergement et au logement des sortants de prison et PPSMJ

Actions à valoriser

Intitulé	Localisation	Porteur du projet	Description du projet
AVDL pour les PPSMJ	Bouches-du-Rhône (13) – PACA	Oeuvre des prisons DDCS 13 SIAO 13	Mise en place d'une action d'AVDL pour faciliter l'accès (dans le cas de longues peines) et le maintien dans le logement (dans le cas des courtes peines : moins de 6 mois) des personnes placées sous main de justice. Il s'agit d'un travail partenarial entre le SPIP, l'Œuvre des prisons (qui met en œuvre l'AVDL), le PACT 13 et le GCS GALILE (pour des actions d'intermédiation locative) et le SIAO. Le SIAO est principalement mobilisé pour la recherche d'hébergement quand la date sortie de détention / entrée en IML ne coïncide pas et pour des solutions adaptées quand le maintien à domicile n'est pas possible
Insertion par le logement pour les sortants d'incarcération	Ille-et-Vilaine (35) – BRETAGNE	ALFADI	L'action de l'association développe deux axes pour un public en fin de peine ou en aménagement de peine : * une coordination départementale des actions menées vers le logement (animation, évaluation et orientation) en lien avec le SPIP et l'ensemble des acteurs concernés ; * un accompagnement social avec le support de 15 logements en intermédiation locative (Solibail et sous-location avec bail glissant) et de 6 places en ALT. Partenariats: SPIP / Sauvegarde de l'enfant à l'adolescent (SEA 35) / ADO Habitat 35 / Ville de Rennes au titre d'un contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance Perspectives: partenariat avec SEA 35 à revoir, nouveaux logements, participation réseau via ville de Rennes, forum logement à organiser au sein du centre pénitentiaire, rapprochement avec SIAO
- Protocole de fonctionnement SPIP/SIAO - Permanence du SIAO en détention	Val d'Oise (95) – IDF	SPIP 95 & SIAO 95	Protocole de fonctionnement : Mise en place d'un protocole de fonctionnement définissant le rôle et les tâches de chacun des partenaires SPIP et SIAO. Le protocole se divise en deux parties : - la gestion et le traitement de l'offre et de la demande d'hébergement et/ou de logement intermédiaire et le suivi des parcours des ménages - la participation aux instances de pilotage, aux instances de régulation ou/et de coordination, aux travaux d'observation sociale et de recherche et publications Permanence du SIAO en détention : permanence d'une demie-journée par un travailleur social du SIAO qui fera les fiches d'entretien d'évaluation , ce qui permettra de faciliter cette observation et de mesurer le besoin de ce type de places qui seraient nécessaire dans le département
Appartements de coordination thérapeutique Unité « sortants de prison »	Gironde (33) – AQUITAINE	La CASE (en lien avec l'ARS)	Ouvert aux sortants en fin de peine ou dans le cadre d'aménagement de peine le dispositif vise à assurer la continuité des soins et la coordination des soins à la sortie de prison associé à un projet d'accompagnement social global
Agence Immobilière à Vocation Sociale	Haute-Loire (43) – AUVERGNE	La CEF 43 et SPIP	Unité de préparation à la sortie de maison d'arrêt (UPS). Il s'agit d'assurer un accompagnement social global individualisé adapté à chacun par un accompagnement de la personne dans l'élaboration d'un projet (emploi, logement). Confrontée aux problèmes : de l'évaluation sociale des situations et de l'ouverture des droits des détenus qui n'en n'ont plus, La Clef 43 a proposé à l'association le Tremplin qui gère le SIAO du département un travail commun en vue d'améliorer l'accompagnement des personnes détenues sortantes de maison d'arrêt
Dernier écrou	Ille-et-Vilaine (35) – BRETAGNE	Mission locale du bassin d'emploi de Rennes	Sécuriser le parcours des jeunes incarcérés : le conseiller en insertion de la mission locale en lien avec le SPIP prépare les conditions de sortie = logement, transport, social, formation, emploi santé etc. Lors d'aménagement de peine, le référent SPIP oriente les jeunes vers le conseiller de la mission locale qui établit un diagnostic et décide ou non de l'intégrer dans le dispositif; il peut alors contractualiser l'accompagnement avec le jeune et initier le parcours d'insertion en détention